

PORTUGAL

1) DONNEES GENERALES

Population : 10,8 millions d'habitants (2007)¹

PIB : 164,4 milliards d'euros (2007)¹

Pratiques de lecture :

2) SYSTEME DE PRIX²

Le Décret-loi n°. 176/96 du 21 septembre 1996 institue le prix fixe du livre au Portugal. Celui-ci interdit les rabais de plus de 10 % sur le prix de couverture, indiqué par l'éditeur ou l'importateur, pendant les 18 mois qui suivent la date d'édition ou d'importation. L'éditeur est libre de modifier à tout moment le prix public d'un livre, à condition d'informer l'ensemble des circuits de vente au préalable. Cette disposition permet de baisser le prix d'un ouvrage en vue d'en relancer la vente.

Le Décret-loi N°216/2000 du 2 septembre 2000 a adapté les contenus du premier régime aux réalités économiques du secteur culturel. Des précisions ont été apportées sur la définition de la nature de l'activité du « détaillant » ; du « réseau de vente » et du distributeur. Une modification a été apportée sur le délai (15 jours) accordé aux éditeurs pour informer les distributeurs des altérations de prix éventuelles de leurs publications.

Il existe des dérogations au prix fixe prévues par la loi :

- sont exclus du régime du prix fixe les manuels scolaires et tous les livres programmés dans l'enseignement élémentaire et secondaire (faisant l'objet d'un accord spécial négocié entre le Ministère de l'éducation et les maisons d'édition) mais aussi les livres anciens et épuisés etc.
- un rabais de 20% peut être appliqué sur le prix des livres acquis par les collectivités (bibliothèques, établissements d'enseignement, de formation ou de recherche, et les institutions de bienfaisance)
- une remise légale de 20 % peut être appliquée sur le prix de vente initialement fixé par l'éditeur à l'occasion des manifestations de promotion des œuvres et auteurs portugais ou dans le cadre d'action de promotion à l'étranger (plus précisément dans les pays lusophones) ainsi que lors des foires

Le décret-loi fait l'objet de fortes discussions interprofessionnelles³. Le secteur du livre fait aujourd'hui l'objet d'une enquête (OAS). M. José Soares Neves, responsable de cette enquête, a fait quelques commentaires préliminaires sur les résultats de l'étude à l'agence de presse portugaise LUSA : il signale la fragilité financière des éditeurs de petite et moyenne dimension, les marges élevées facturées par les distributeurs aux éditeurs et l'existence de deux associations du secteur qui complique la concertation des intérêts du milieu professionnel. Il indique en revanche la diversité de l'offre éditoriale, l'entrée du capital financier dans le secteur de l'édition, une professionnalisation de la gestion, un renforcement des actions de promotion et de marketing, une projection internationale des auteurs portugais notamment grâce aux différents systèmes d'aides publiques.

¹ Ministère des affaires étrangères, 2008.

² Les informations de cette rubrique proviennent de la réponse au questionnaire envoyé à l'Ambassade de France au Portugal, 2008.

³ Source : selon le Sous-directeur de la DGLB, M. José Manuel Cortés, réponse au questionnaire envoyé à l'Ambassade de France au Portugal, *ibid.*

Les éditeurs appartenant à l'UEP (Union des éditeurs portugais) sont actuellement les plus virulents contestataires de la loi dont ils souhaitent une révision. Lors du Second congrès des éditeurs organisé par l'UEP, certains intervenants ont dénoncé les inadéquations de la loi à la réalité du marché portugais et les effets pervers de celle-ci sur le réseau des librairies à cause de la concurrence déloyale des grands groupes capables de négocier des rabais plus élevés que les structures de petite et moyenne taille. A contrario de ce qui était prévu, la loi ne protégerait pas les petits libraires et ne tendrait pas à augmenter leur présence sur le territoire national et favorisait au contraire les grands canaux au détriment de la librairie indépendante. Ils affirmaient que les prix de vente au public fixés par les éditeurs n'augmentaient pas depuis plusieurs années mais que les rabais commerciaux accordés aux chaînes et hypermarchés augmentaient chaque année. Ils défendaient une modification du décret pour que les rabais maximum soient fixes afin que les conditions commerciales des petits et grands libraires soient identiques.

A cette même occasion, le Directeur Général des libraires Bertrand faisait un constat similaire bien que plus optimiste : grâce au prix fixe et aux décomptes élevés, les hypermarchés considéreraient le livre comme l'une des catégories de produits les plus intéressantes pour la marge totale de l'entreprise. Ce constat tendrait à augmenter les espaces cédés pour ce produit au bénéfice de tous et de la démocratisation de la culture.

Aussi, le recours abusif aux dérogations légales (multiplications des foires, événements promotionnels) permettant aux chaînes de solder leurs stocks est très régulièrement dénoncé.

Enfin, l'ensemble des professionnels interpelle l'Etat en raison de la faiblesse de ses acquisitions pour le réseau des bibliothèques publiques et dénonce son manque de contribution à l'amélioration de la santé du secteur.

2) AUTRES DISPOSITIFS

- La TVA :

Il existe un taux de TVA réduit de 5 %, contre 12 % et 20 % pour les autres biens.

- Les principaux dispositifs d'aide à l'édition et à la librairie

Il en existe plusieurs :

- appui à l'édition d'œuvres classiques de la littérature portugaise : programme pluriannuel destiné à soutenir l'édition d'œuvres dont l'importance patrimoniale est reconnue. La publication est supervisée par une commission scientifique
- appui à l'édition des auteurs portugais d'œuvres jeunesse et de bandes dessinées : programme annuel destiné aux maisons d'édition étrangères afin de soutenir la traduction de ces œuvres de langue portugaise
- appui à la publication de revues culturelles : concours visant à favoriser les conditions nécessaire à la publication de revues dont les objectifs répondent à la divulgation de la production scientifique, littéraire et artistique ; à la création de nouveaux intérêts culturels, à la diffusion et à l'accès à la recherche
- appui à l'édition d'œuvres littéraires africaines : destiné à la promotion de l'édition des œuvres à caractère littéraire d'auteurs de nationalité africaine qui contribuent à l'enrichissement du patrimoine culturel et scientifique du continent
- appui à l'édition d'essais : vise à promouvoir l'édition des œuvres des essayistes portugais et étrangers sur des sujets liée à la culture portugaise.
- divulgation des auteurs : cet appui est destiné à la divulgation des auteurs portugais et africains de langue portugaise à l'étranger en favorisant leur présence dans les salons, foires du livre et autres événements littéraire d'amplitude internationale ; à l'appui aux entités

- et/ou projets ayant pour objectif la divulgation internationale de la littérature et des auteurs ; à l'appui à la production et à la distribution de supports promotionnels (expositions, catalogues, livrets etc.) ; à la présence au salon du livre de Paris, à la foire du livre de Bologne, à la Biennale internationale de Rio de Janeiro et à la foire du livre de Francfort
- appui à l'édition au Brésil : concours annuel qui attribue les ressources financières nécessaires à l'édition d'œuvres d'auteurs portugais et d'auteurs africains de langue portugaise au Brésil. Peuvent bénéficier de cet appui les entités éditrices et les centres universitaires ayant un siège au Brésil.
 - appui à la traduction d'auteurs portugais et d'auteurs africains d'expression portugaise : appui à la traduction pour les maisons d'édition étrangères
 - appui à l'édition des nouveaux auteurs portugais : appui destiné à la première publication d'une œuvre d'un auteur portugais contemporain
 - appui à l'édition d'études dans les domaines de l'archéologie, histoire de l'art et patrimoine : concours pour les auteurs et éditeurs
 - appui à l'édition à l'étranger des œuvres d'auteurs portugais ou des œuvres portant sur le Portugal : consiste en une promesse de commande de livres aux maisons d'édition étrangères afin de les diffuser dans les bibliothèques, universités, académies, centres d'études etc. au Portugal.

3) PRODUCTION

La production éditoriale portugaise est en hausse depuis 10 ans avec un accroissement annuel moyen de 10 %, selon les professionnels du livre portugais. Depuis 5 ans, le nombre moyen de numéros ISBN sollicités par les éditeurs en vue d'une publication approche 15 000 ; le nombre moyen réellement publié tend vraisemblablement vers 10 000 titres⁴.

En revanche, le tirage moyen ne cesse de chuter depuis 1998, tendant à passer sous la barre des 2 000 exemplaires. Selon le correspondant ambassade, « *l'augmentation des titres publiés concomitante à la baisse des tirages reflète un souci exacerbé de rentabilité ; les éditeurs recherchent un équilibre économique global où les gains tirés des meilleures ventes financent les titres dont la rentabilité n'est pas immédiate* ».

Structure de l'offre établie à partir du dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Portugal en 2005	
	% du nombre de titres
Littérature, linguistique et langues	34,6 %
Science Humaines et Sociales	25,3 %
Littérature jeunesse	20 %
Tourisme	12 %

Source : Bibliothèque nationale du Portugal, 2005.

4) VENTES

En 2007, 13,5 millions de livres ont été vendus au Portugal ; ce qui représente 152 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du secteur atteint les 381 millions d'euros⁵.

5) REPARTITION DES VENTES PAR CIRCUIT

Selon les données publiées sur le site Web de l'APEL, le nombre de librairies a augmenté entre 2006 et 2007, passant de 527 à 538.

On observe également une augmentation du nombre de points de vente entre 1996 -2006, soit :

⁴ Réponse au questionnaire envoyé à l'ambassade de France au Portugal, 2008.

⁵ Source : GFK (entreprise allemande d'études de marché) relayé par la presse portugaise, avril 2008.

- 32 nouvelles librairies Bertrand (soit 48 librairies au total)
- l'ouverture de 10 magasins Fnac
- 6 nouvelles librairies Bulhosa
- 2 ouvertures de librairies *El Corte Inglés*
- l'ouverture de 30 hypermarchés comprenant un espace librairie
- les bureaux CTT (Courrier et télécommunication) deviennent des points de vente
- les stations essence deviennent des points de vente

Le réseau des librairies se répartit de la façon suivante :

- les grands groupes de distribution ou chaînes de supermarchés (Sonae, Feira Nova, Jumbo, Carrefour) : 40 %
- les groupes libraires (FNAC, Bertrand, Almedina, Notícias, Europa-America, Bulhosa, Barata): 30 %
- les librairies indépendantes.

6) INDICATEURS DE CONCENTRATION

- L'édition

En 1998, l'APEL recensait 1171 entités éditrices (publications à compte d'auteur comprises) au Portugal. Parmi elles, 166 représentaient 75 % de la production éditoriale nationale. D'après les estimations de l'association, 83 % des ventes étaient réalisées par 24 éditeurs et 3 maisons d'édition représentaient 32 % des ventes. Ces chiffres semblent indiquer que le secteur de l'édition portugaise était dominé par un groupe d'entreprises puissantes, d'une envergure toutefois modeste à l'échelle internationale. En 2007, le site Web de l'APEL recensait 210 éditeurs au Portugal, mais les sources n'indiquent pas si ce chiffre approche la réalité où correspond aux maisons attachées à l'association.

- La diffusion

Selon les estimations de l'UEP, les librairies Bertrand (Bertelsmann) détiennent 12 % du marché de la librairie portugaise, ce qui correspond à une facturation de 80 millions d'euros par an. Le groupe concurrence fortement la FNAC dont l'arrivée au Portugal il y a dix ans a modifié le paysage local.

8) BIBLIOTHEQUES

9) PRIX

Evolution de l'indice des prix au Portugal												
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
IPCH tous produits	78,1	79,6	81,4	83,1	85,5	89,2	92,5	95,5	97,9	100	103	105,5
IPCH livre	69,2	70,9	70,2	71,6	74,1	78,9	81,6	85,6	91,5	100	103,2	105,9
prix relatif du livre		+0,6	-3,2	-0,1	+0,6	+1,9	-0,2	+1,5	+4,3	+7,0	+0,2	+0,1

Source : Eurostat, indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH)

Prix relatif du livre au Portugal 1996-2007
(différentiel d'évolution avec l'indice tous produits)

